

Appel offres du Prix APSA (APSA Award)

Soutenu par la Fondation Daniel Iagolnitzer



L'association pour la Promotion Scientifique de l'Afrique (APSA) lance un appel à projets pour financer des séjours de recherche à l'étranger. Il est destiné à des jeunes chercheurs africains, travaillant en Afrique dans le domaine des sciences mathématiques, physiques, informatiques ou sciences de l'ingénieur. La qualité du projet scientifique et son adéquation avec le laboratoire et l'équipe d'accueil sont déterminantes pour la sélection des lauréats.

Les chercheurs ou enseignants-chercheurs candidats doivent remplir les trois critères impératifs suivants :

- Avoir un poste permanent dans un établissement de recherche Africain. Les étudiants en cours de doctorat ou les chercheurs en séjour post-doctoral sont exclus.
- Avoir soutenu leur doctorat depuis moins de 12 ans. Des dérogations pourront être accordées pour des cas particuliers (reconversions, raisons familiales...).
- Être installés en tous pays d'Afrique, mais priorité sera donnée à l'Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud.

Conditions du séjour :

- Séjour d'un à trois mois, effectué pendant l'année civile 2026
- Il devra impérativement s'effectuer en Afrique, dans un pays différent du pays de résidence, ou en France (métropolitaine et outre-mer). Les autres destinations sont exclues.
- Une forte priorité est donnée à des séjours initiant une collaboration nouvelle. Les séjours s'insérant dans une collaboration suivie (par exemple prolongement d'un travail de thèse en cotutelle) ne sont pas prioritaires.
- Un cofinancement du laboratoire ou institution d'accueil favorisera la sélection du dossier.

Support de l'APSA :

- Le support de l'APSA sera modulé en fonction de la durée et de la destination du séjour. Il pourra servir à couvrir tout ou partie des frais de voyage (classe économique), de visa et de séjour des lauréats. Il ne pourra excéder la limite de 5500 euros par lauréat.

Dossiers :

- A déposer sur le site (www.scienceafrique.fr/apsaawards/) avant le 01/10/2025 (date limite impérative)
- Le dossier comprend un curriculum-vitae, une liste de publications, une photocopie du passeport, un programme de recherche précis identifiant le laboratoire et l'équipe d'accueil (4 pages maximum), ainsi que des lettres d'accord du laboratoire d'accueil et du laboratoire ou institution d'origine.
- Le dossier devra donner au Conseil scientifique (CS) mis en place par l'APSA tous les éléments pour apprécier l'adéquation de la candidature avec les conditions de recevabilité mentionnées plus haut.
- La sélection aura lieu avant la fin de l'année 2025 et veillera à un équilibre disciplinaire, géographique et de genre. Les candidats retenus seront informés par courrier électronique.

Note : Le genre masculin est utilisé ici comme genre neutre, afin d'alléger le texte.